



HAL
open science

École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un établissement. École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand. 2011. hceres-02026263

HAL Id: hceres-02026263

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026263>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand



octobre 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des établissements

Le Directeur

Philippe Tchamitchian

octobre 2011

Sommaire



Présentation	5
La stratégie en matière de recherche	7
De l'absence de structure de recherche propre à l'établissement au défaut de stratégie	7
La stratégie en matière de formation	9
I – Une offre de formation centrée sur la formation initiale à l'architecture	9
1 ● Le diplôme d'études d'architecture conférant le grade de licence	9
2 ● Le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master	9
3 ● L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)	10
II – Suivi des études et des diplômés : des lacunes	11
III – Deux doubles cursus avec peu de résultats	11
IV – Formation continue et validation des acquis de l'expérience	11
La stratégie en matière de vie étudiante	13
I – Une vie associative développée et une animation culturelle régulière	13
II – Des dispositifs permettant aux étudiants de bénéficier d'une réelle qualité de vie	13
III – Vie sportive, médecine préventive, services du CROUS	14
La stratégie en matière de partenariats	15
I – Une participation limitée au développement des relations avec les établissements d'Auvergne	15
II – Des relations peu structurées avec les collectivités territoriales et les milieux socio-économiques	15
La stratégie en matière de relations internationales	17
La gouvernance	19
I – Des instances qui ont du mal à interagir	19
II – Les technologies de l'information et de la communication (TIC)	20
III – La gestion des ressources humaines de l'établissement	21
IV – L'organisation et le pilotage de la politique budgétaire et financière au service de la stratégie de l'établissement	21
V – La politique immobilière : des limites actuelles à un projet ambitieux	22
VI – Hygiène et sécurité	23

L'affirmation de l'identité de l'établissement au travers d'une politique de communication	25
Conclusion et recommandations	27
I – Les points forts	27
II – Les points faibles	28
III – Les recommandations	28
Liste des sigles	29
Observations du directeur	31
Organisation de l'évaluation	35

Présentation



Placée sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et dotée d'un statut d'établissement public administratif, l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) est l'une des vingt écoles d'architecture habilitées en France. Elle est membre associé du PRES "Université de Clermont" et affirme sa volonté d'être l'école d'un territoire, le Massif Central. Dans la mesure où 70 % des étudiants sont originaires de la région Auvergne ou des départements limitrophes, il s'agit là d'un établissement de proximité. L'ENSACF n'entretient aucune relation formalisée avec les écoles les plus proches géographiquement de la région Rhône-Alpes (Saint-Etienne, Lyon et Grenoble). L'ENSACF essaie d'afficher une spécificité en affirmant placer le développement durable au cœur de ses pratiques pédagogiques.

En 2010-2011, l'ENSACF compte 535 étudiants, effectif en légère progression depuis les trois dernières années, ce qui en fait une des plus petites ENSA de province. Si on considère les transferts d'étudiants d'une ENSA à l'autre, l'école de Clermont-Ferrand est structurellement déficitaire : de 2001 à 2009, elle a vu partir chaque année, en moyenne, 15 étudiants pour un flux entrant de 6 seulement.

L'école occupe, au centre de Clermont-Ferrand, deux bâtiments datant respectivement des années 1920 et 1940, d'une surface totale de 4 960 m². Les conditions sont restreintes en termes de surfaces consacrées à l'enseignement, à la recherche, aux expositions, aux bureaux des enseignants et des personnels administratifs. L'emménagement prévu sur le site de Sabourin, qui offrira 12 000 m² à l'école, est un projet qui remonte à une dizaine d'années. Sa mise en œuvre est prévue maintenant pour la fin 2014.

L'ENSACF délivre le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence, le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master, l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP). Les effectifs étudiants en licence sont d'une centaine par promotion sur ces trois dernières années, tandis que le flux de diplômés est de l'ordre de 80. En master, les promotions varient de 80 à 90 étudiants et le flux moyen de diplômés est de 60.

Au 31 décembre 2010, l'ENSACF compte 33 emplois d'enseignants permanents sur le budget de l'État, occupés par 22 titulaires, 1 contractuel, et 10 associés (32,5 ETP). A ceux-ci s'ajoute une soixantaine de vacataires (23,8 ETP). L'école subit un renouvellement régulier de son personnel enseignant, ce qui provoque l'instabilité structurelle de ses pratiques pédagogiques. En effet, recrutés à l'issue d'un concours national, une partie des enseignants titulaires ne s'installe pas durablement et effectue à terme une mobilité vers une autre ENSA, permettant notamment le développement de travaux de recherche. Rappelons que s'il n'existe pas de statut d'enseignant-chercheur dans les ENSA (les obligations des enseignants portent sur 320 heures d'enseignement), les perspectives d'évolution du statut des ENSA, envisagées par le ministère de la Culture et de la Communication depuis de nombreuses années, comme les rapprochements avec l'ensemble universitaire d'enseignement supérieur et de recherche, conduisent souvent à un développement et à une organisation des activités de recherche en architecture. L'ENSACF ne peut se tenir à l'écart de ces évolutions, même si elle peine à structurer l'activité de recherche de ses enseignants.

Le personnel administratif et technique compte 42 agents (40,25 équivalent temps plein), dont 30 titulaires, 2 contractuels État et 10 contractuels sur budget d'établissement. Le budget de l'ENSACF atteint 1,9 M€ en 2010. Le directeur, nommé par décret, met en œuvre la politique définie par le conseil d'administration et a autorité sur l'ensemble des services et du personnel.



La stratégie en matière de recherche



De l'absence de structure de recherche propre à l'établissement au défaut de stratégie

Depuis plusieurs années, l'ENSACF n'abrite pas de laboratoire de recherche qui lui soit propre. Jusqu'en 2001, lui était rattaché le GERSA (recherches en scénologie), mais celui-ci est parti à Nantes. Le GERPHAU (recherches philosophie architecture urbain), antenne de l'UMR LAVUE, a migré en 2007 vers l'ENSA Paris La Villette. Depuis cette date, la communauté de l'ENSACF se sent véritablement orpheline de ce dernier, aucune structure de recherche n'a été mise en place et la réflexion peine à se structurer. La grande rotation des enseignants et l'instabilité structurelle qui en découle peuvent être une cause. Pour les postes ouverts au concours, l'exigence d'un niveau doctorat est affichée, mais les profils de poste restent imprécis puisqu'aucun axe n'a été défini par l'établissement. Parmi les 22 enseignants titulaires, 7 possèdent un doctorat (2 en préparent un), un seul est HDR, 2 autres préparent une HDR (dont un est en fin de carrière). Cette situation est très pénalisante pour la formation à la recherche : chaque année, seuls 2 à 3 étudiants sont autorisés à soutenir leur mémoire, mention recherche, qui leur permettra éventuellement de poursuivre en doctorat. Il en est de même pour le renouvellement des thématiques de formation. En effet, un des domaines d'étude de master était adossé au laboratoire qui a migré. Les deux autres n'ont jamais bénéficié d'un environnement scientifique structuré au plan local.

Le directeur de l'école a demandé à la commission de la pédagogie et de la recherche (CPR), en juin 2010, de dresser un bilan de la recherche et de proposer une stratégie. Ce document, très hétérogène, juxtapose des comptes-rendus d'activité de chercheurs, l'énoncé de projets, des notes d'intention, ... mais près de la moitié des enseignants titulaires n'ont pas présenté de comptes-rendus d'activité. Par ailleurs, la stratégie énoncée consiste essentiellement à poursuivre les actions déjà menées : soutien à l'organisation de colloques, poursuite des collaborations avec les composantes de l'université Blaise Pascal, développement de la formation à la recherche. On est bien en peine de trouver des innovations, comme pourrait l'être la mise en place d'un conseil scientifique, en mesure de croiser ce bilan avec des regards extérieurs afin de déboucher sur des propositions de structures de recherche propres à l'école. La direction de l'école exprime le souhait de mettre en place une telle instance, mais n'a pas d'idée précise sur les missions que cette dernière assurerait, sa composition (ouverte ou fermée), ou le calendrier pour sa mise en place.

En matière de ressources techniques et matérielles, un local est dédié, en théorie, à la recherche dans les bâtiments actuels. La programmation de la future implantation reste très floue quant aux locaux qui seraient dévolus à la recherche (laboratoires, salles de réunion, archives et bibliothèque) et leur superficie. La bibliothèque, certes bien fournie, est centrée sur l'enseignement et ne semble pas actualiser son fonds documentaire. Au total, seul 1 % du budget de l'ENSACF est consacré à la recherche, ce qui est symptomatique du peu d'attention accordée à cette activité.

La stratégie en matière de formation



L'enseignement dispensé à l'ENSA Clermont-Ferrand vise avant tout à former des architectes concepteurs maîtres d'œuvre de profil généraliste. A travers les réformes nationales successives (1984 et 1997), l'école a cherché à s'imposer comme une école attractive à l'échelle de l'ensemble du Massif Central et ouverte sur les problématiques de l'architecture et de l'aménagement de l'espace à toutes les échelles du territoire. Elle a mis en place la réforme LMD dès 2004, avec une semestrialisation effective des modules d'enseignement et une offre d'enseignements théoriques et pratiques relativement variée à partir du niveau master.

Le volume des demandes d'inscription se maintient autour de 800 pour une promotion en premier cycle d'une centaine d'étudiants, une répartition s'effectuant de fait entre les quatre écoles du centre de la France : Clermont-Ferrand, Lyon, Saint-Etienne et Grenoble. Une augmentation sensible des surfaces interviendra dans le cadre du déménagement de l'école sur le site de l'ancien sanatorium de Sabourin, sans qu'il soit envisagé *a priori* d'augmenter les effectifs étudiants. La capacité d'accueil de 600 étudiants est fixée par la direction en fonction de la capacité d'encadrement du corps enseignant, sur la base d'un enseignant pour 17 étudiants dans les modules de projet.

Le corps des enseignants titulaires est sujet à un fort renouvellement (six postes ouverts au concours national en 2012) lié à une vague de départs à la retraite et à un taux de mobilité important. Le nombre de postes d'enseignants associés est élevé du fait des difficultés rencontrées pour pourvoir certains postes de titulaires, et le noyau dur très restreint impliqué dans la gestion de la pédagogie comprend plusieurs enseignants associés. Dans le but de renforcer la compétence scientifique des enseignants, l'établissement a décidé de favoriser les congés de formation des titulaires en vue de la préparation de doctorats et d'HDR, et de poser la détention d'un doctorat comme une exigence dans tous les profils de poste portés au concours national.

I – Une offre de formation centrée sur la formation initiale à l'architecture

1 • Le diplôme d'études d'architecture conférant le grade de licence

Les semestres des deux premières années d'études présentent une structure commune, avec des enseignements qui se répartissent à l'intérieur de quatre grands champs thématiques : pratique de la conception architecturale, références critiques, outils de représentation et d'expression, savoirs techniques. Une variante est introduite au cours des deux derniers semestres de la licence, où un poids plus important est accordé à la pratique de la conception à l'échelle architecturale et à l'échelle urbaine. Les unités d'enseignement recouvrent des degrés de transversalité disciplinaire variables, fonction de la volonté des enseignants. Une intégration progressive des savoirs acquis dans les différents champs thématiques est recherchée dès la deuxième année au sein des modules de projet, sachant qu'au cours du semestre 6, l'étudiant doit prouver sa capacité à mobiliser simultanément un large spectre de connaissances dans une démarche de projet autonome et maîtrisée. En parallèle, il doit développer une réflexion autour d'un centre d'intérêt personnel dans le cadre d'un rapport de fin d'études.

Cependant, l'absence de définition d'un niveau d'exigence fondamentale sur les aspects constructifs aux différents stades d'apprentissage du projet entraîne des difficultés particulières en termes de savoirs techniques et compromet l'intégration progressive des connaissances à travers la pratique de la conception architecturale.

L'organisation du cursus de licence obéit à une logique rigoureuse et les ratios d'encadrement des enseignements de projet sont satisfaisants (1 enseignant pour 17 étudiants). Le niveau global d'exigence pédagogique demeure élevé et non suffisamment explicité pour les étudiants, ce qui peut expliquer partiellement un taux d'échec relativement élevé à l'issue du cycle licence. Par exemple, 25 % des étudiants mettent deux ans à valider leur troisième année de licence.

2 • Le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master

Les enseignements de master se répartissent à l'intérieur des trois domaines d'études intitulés respectivement patrimoine et culture, développement durable et entre ville, architecture et nature, les deux premiers étant subdivisés à leur tour en deux sous-domaines. Chacun des domaines et sous-domaines d'études présente une forme de transversalité disciplinaire, l'offre globale tendant à aborder un spectre d'intervention très large, de l'échelle de l'édifice à celle du territoire.

Cette structuration constitue le cadre privilégié de l'apprentissage du projet au cours des deux premiers semestres. En M2, la préparation du mémoire de master et du projet de fin d'études ainsi que des séminaires s'adosent à cette organisation. Un séminaire spécifique prépare à la mention recherche en semestre 9.

Intégrés au cursus des études, des modules d'expérimentation sont organisés aux Grands ateliers de l'Isle d'Abeau. Depuis 2002, l'ENSACF est membre de ce groupement d'intérêt public (GIP) qui rassemble six écoles d'architecture, deux écoles des beaux-arts, deux écoles d'ingénieurs et le Centre scientifique et technique du bâtiment. Trois ateliers intensifs prennent place, respectivement en L1 dans le cadre d'un module obligatoire, et en M1 et M2 dans le cadre de modules optionnels. Par ailleurs, un module de M2 sert de cadre à un concours d'architecture européen en association avec les facultés d'architecture de La Coruña (Espagne) et de Regensburg (Allemagne) dans le cadre du réseau IACOBUS, consacré à la réhabilitation du patrimoine et soutenu par la Communauté européenne.

Au total, le cursus de master témoigne d'une offre en enseignement diversifiée, mais relativement émiettée, avec des domaines d'études avant tout basés sur des problématiques de projet présentant peu de liens explicites avec des travaux de recherche formalisés. De fait, la plupart des étudiants ne sont pas formés à la recherche car la filière mention recherche est très faiblement développée et ne prend effet qu'au niveau M2 dans le cadre d'un séminaire spécialisé. On note un effort de structuration des cadres pédagogiques dans la durée, mais aussi une difficulté à capitaliser les acquis pédagogiques et à renouveler les contenus, du fait de l'instabilité des équipes enseignantes et de l'absence d'unités de recherche au sein de l'établissement.

Les stages de licence, qui ont une durée de deux semaines en L2 et d'un mois en L3, sont programmés entre le premier et le deuxième semestre. Le stage de master, d'une durée de deux mois, doit être réalisé en juin et juillet à l'issue de la première année. Une liste d'enseignants référents pour les stages est approuvée en début d'année, et un guide des stages et un fichier des lieux de stage sont mis à disposition des étudiants. L'établissement encourage les étudiants à diversifier leurs expériences. Au cours des années 2009 et 2010, très peu d'étudiants ont effectué des stages hors agence d'architecture, mais 18 stages ont été réalisés à l'étranger chaque année (8 stages de licence et 10 stages de master).

3 • L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

L'ENSACF a été habilitée à délivrer l'HMONP en 2009. Organisée en lien avec l'Ordre des architectes, elle est ouverte à l'ensemble des architectes titulaires du diplôme d'État d'architecture (ADE). En 2009-2010, la formation comptait 36 inscrits et 65 en 2010-2011, alors que la capacité d'accueil maximum est fixée à 92. L'établissement a pour politique de ne pas limiter l'accès à la HMONP, mais d'offrir aux ADE une formation professionnalisante de bon niveau. La délivrance de l'habilitation n'est pas assujettie à un projet d'installation à court terme, mais sanctionne avant tout le niveau de maturité de l'ADE, et sa capacité à être un acteur de la décision.

Au sein de l'établissement, l'organisation des sessions de formation, l'accompagnement des mises en situation professionnelle (MSP) et l'organisation du jury final sont gérés par un duo formé d'un responsable administratif et d'un enseignant associé à mi-temps. Un observatoire de la formation, centralisé à l'échelon national, est relayé localement.

La préparation de l'HMONP s'étale sur une durée de seize mois. Le dispositif négocié avec l'Ordre des architectes comprend deux sessions de formation spécialisée placées respectivement au début et à la fin de la période de MSP, et une plage intermédiaire d'une année qui laisse la possibilité d'un prolongement de la MSP au-delà de la durée fixée à six mois par les textes. Les étudiants ont la possibilité de réaliser leur MSP à l'étranger, sous réserve de l'accréditation de la structure d'accueil par la commission HMONP (trois MSP en cours à l'étranger).

L'Ordre des architectes intervient dans la formation par l'attention particulière qu'il porte au choix de la structure d'accueil et à la nature des tâches exécutées pendant la MSP, qui doivent impérativement englober du suivi de chantier. Les sessions de formation sont réalisées par des enseignants de l'école et par des intervenants extérieurs. Au-delà des contenus de formation directement liés à la pratique libérale en architecture, un module intitulé démarche stratégique vise à initier les étudiants aux aspects relatifs à la communication, aux modes d'accès à la commande et à des formes de pratique innovantes.

D'après les chiffres de l'observatoire des métiers, 88,5 % des titulaires de l'HMONP sont en activité à l'issue de leur MSP. Selon les responsables au sein de l'établissement, le dispositif tendrait de fait à faciliter la primo-insertion et, compte tenu du fait que le seuil minimum de rémunération des étudiants en HMONP est fixé par une circulaire, à introduire un "mètre-étalon" pour la rémunération des architectes débutants employés par des structures libérales.

II – Suivi des études et des diplômés : des lacunes

On peut considérer que l'établissement présente un cadre pédagogique de qualité du fait qu'il garantit un bon niveau de professionnalisation. Toutefois, il faut relever deux lacunes importantes en termes de suivi. Le premier est l'absence de dispositif formel d'évaluation des enseignements par les étudiants, que ce soit au niveau des modules, des années ou des cycles. Le deuxième est l'absence de mise en place d'un observatoire des débouchés. Malgré l'effort de diversification ébauchée dans le cadre du cursus de master, les élèves sont de fait dans leur grande majorité embauchés et salariés dans des agences d'architecture, avec des niveaux de rémunération relativement faibles.

III – Deux doubles cursus avec peu de résultats

Deux formules de master en bi-cursus sont ouvertes mais elles sont peu utilisées par les étudiants de l'ENSACF.

- Le master professionnel STRATAM (stratégies d'aménagement des villes petites et moyennes), piloté par le département de géographie de l'université Blaise Pascal, permet aux étudiants en architecture d'entamer un bi-cursus en aménagement dès le semestre 7. Cependant, depuis plusieurs années, aucun étudiant de l'ENSACF ne s'engage dans cette voie. Les modalités de ce partenariat mériteraient donc d'être reconsidérées.
- Le double diplôme architecte-ingénieur, d'une durée totale de sept ans, est organisé en collaboration avec Polytech'Clermont, école d'ingénieurs interne de l'université Blaise Pascal. Les élèves ingénieurs qui suivent l'option architecture et ingénierie au sein de la spécialité génie civil peuvent intégrer la première année du master en architecture après leur diplôme. Par ailleurs, les élèves architectes qui ont suivi une mise à niveau tout au long de leurs études (dès la première année de licence) peuvent intégrer la deuxième année du cursus de Polytech à l'issue de leurs études d'architecture. Des enseignants issus de chaque formation assurent des enseignements d'initiation dans l'autre établissement. La montée en puissance est progressive et les effectifs concernés sont encore limités : en 2010-2011, sont inscrits à l'ENSACF dans ce double diplôme 21 étudiants de L1, 10 de L2, 7 de L3. Au vu des statistiques fournies, il est préoccupant que seul un étudiant sur trois inscrits en L1 en double cursus poursuivra jusqu'en L3. Par ailleurs, le taux de réussite est faible. Le métissage entre les deux écoles se fait aussi, depuis une quinzaine d'années, à travers la constitution d'équipes mixtes d'étudiants des deux écoles, pour participer à des concours nationaux à vocation pédagogique.

IV – Formation continue et validation des acquis de l'expérience

Partenaire actif du pôle de formation continue Massif Central avec les DRAC et le conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne Limousin, l'ENSACF est à l'initiative de quatre modules de formation continue en alternance d'une durée de deux à quinze jours, sur les thématiques du développement durable, de la construction bois, de l'intervention sur le bâti ancien et de l'accessibilité. Les modules sont répartis en sessions intensives de un à deux jours et touchent chacun un public de 10 à 20 professionnels originaires des deux régions.

L'organisation de ces modules de formation représente des ressources financières non négligeables pour l'établissement et près de la moitié du budget total du pôle qui s'élève à 80 k€ en 2009. Cependant, les interventions des enseignants de l'école s'avèrent difficiles à renouveler et à actualiser pour répondre aux attentes des professionnels, ce qui oblige l'ENSACF à faire de plus en plus appel à des prestataires extérieurs aux honoraires beaucoup plus élevés. Depuis 2010, les formations ont été suspendues suite à un litige avec l'Ordre des architectes concernant l'administration du pôle de formation continue qui était assurée jusqu'alors par l'ENSACF.

Par ailleurs, la mise en place de la VAE n'est pas effective à l'ENSACF.

La stratégie en matière de vie étudiante



Le caractère “familial” de l'école facilite la participation de l'étudiant à la vie de l'établissement. Conformément aux textes réglementaires, les étudiants comptent cinq représentants élus au conseil d'administration (CA), dont la participation semble assez active et encouragée par l'établissement.

Par ailleurs, les étudiants disposent d'un représentant par promotion, dont le mode d'élection est encore flou. Ceux-ci sont invités à participer à différentes commissions de l'établissement. Il serait bon, à l'avenir, de consolider les dispositifs d'élection et de reconnaissance des étudiants élus. Par ailleurs, la circulation de l'information, facilitée par la petite taille de l'établissement, devrait s'appuyer sur un dispositif moins artisanal.

I – Une vie associative développée et une animation culturelle régulière

La vie associative de l'ENSACF est assez développée. Tenues essentiellement par les étudiants de licence, les associations (BDEA, Archipel, ASA, Archi Cycle, ArchiLab, Citadelle, Aedifica, la Coop) bénéficient d'un budget global de 7 500 €, alloué par l'école. Certaines, comme le BDEA ou la Coop, disposent d'un local. Les étudiants participent aux différentes activités proposées par ces associations et l'ENSACF encourage leurs projets.

Par ailleurs, l'école prend à cœur son rôle de diffuseur de la culture architecturale. Elle tient deux cycles de conférences par an : l'un lié au réseau Archi-Philo, l'autre présentant les réalisations récentes d'architectes. De plus, le hall de l'école sert presque en permanence de galerie, qu'il s'agisse de montrer les travaux d'étudiants ou de faire venir une exposition en lien avec l'architecture. Ces différentes manifestations sont suivies et appréciées par les étudiants, et servent parfois de support pédagogique dans le cadre des enseignements.

II – Des dispositifs permettant aux étudiants de bénéficier d'une réelle qualité de vie

La situation particulière de l'école dans une ville moyenne, la configuration de certains locaux, le nombre réduit d'étudiants permet de créer une véritable vie d'école. Si l'organigramme de l'école, le nom de chaque service ne semblent pas connus des étudiants, la petite taille de l'établissement leur permet de toujours savoir à qui s'adresser dans leurs démarches, qu'ils soient de l'école ou reçus en mobilité.

L'ENSACF a fait des efforts dans la mise en place d'outils numériques, voulant faciliter les échanges entre administration, enseignants et étudiants. Outre le site web qui contient les informations essentielles (quasiment toutes réunies dans le livret de l'étudiant), l'école a mis en place un portail, dénommé SWAP. Celui-ci, initialement prévu comme plateforme d'*e-learning*, a vu ses fonctions étendues à la création d'une boîte à lettres électronique pour chaque étudiant, d'un système d'échange de fichiers, et à la diffusion d'informations administratives. Par ailleurs, le portail TAIGA (développé, hébergé et maintenu par l'ENSA de Marseille et diffusé largement dans les écoles d'architecture) sera en fonction à la rentrée, permettant aux étudiants d'y faire leurs inscriptions pédagogiques, de consulter leurs notes, de gérer leurs courriels, etc. L'intégration des deux outils est une solution envisagée par le responsable informatique, mais qui n'est pas à l'ordre du jour pour l'établissement.

Si l'ENSACF a fait un réel travail pour mettre en place ces outils, ils semblent cependant peu utilisés par les enseignants et les étudiants. A titre d'exemple, les boîtes à lettres électroniques créées par l'école ne sont utilisées ni par les étudiants, ni par l'administration qui a, finalement, décidé de leur écrire à leur adresse personnelle.

La qualité de vie d'un étudiant en école d'architecture passe également par le soutien matériel à la pédagogie. A ce titre, l'ENSACF a mis en place une salle de travail, ouverte sept jours sur sept. La bibliothèque fonctionne bien, du point de vue des étudiants et des agents qui la gèrent. Avec plus de 19 000 ouvrages, 300 titres de périodiques, de nombreux DVD et vidéos, la bibliothèque accueille tous les étudiants de l'école ainsi que des étudiants extérieurs (62 en 2009-2010), et des professionnels de la région (13 en 2009-2010). Une matériauthèque semble cependant manquer à ce fonds. Les trois salles informatiques regroupent environ 70 postes, ce qui convient également aux besoins des étudiants. Globalement, dans cette école, tout semble avoir été entrepris pour que les étudiants aient accès le plus facilement possible à des matériels informatiques de qualité.

Par ailleurs, l'ENSACF emploie, comme la plupart des ENSA, des étudiants comme moniteurs en bibliothèque et à la salle informatique (40 pour l'année 2010-2011).

Cependant, l'ENSACF montre quelques faiblesses en ce qui concerne l'environnement de travail des étudiants. Il existe un atelier où réaliser des maquettes, mais il est tenu par un seul agent, chargé par ailleurs de la mise en place des expositions et de petits travaux. Ce local est souvent fermé et seuls quelques étudiants de master arrivent à y accéder. Or, le travail de maquette est fondamental dans l'apprentissage du projet d'architecture. Un autre point faible est celui des impressions. Si la reprographie marche bien, l'impression des projets des étudiants et surtout des planches A0 est un souci quotidien. L'ENSACF a certes conclu un accord avec des imprimeurs de Clermont-Ferrand qui pratiquent un prix des impressions A0 identique à celui de l'école, ce qui permet à tous les étudiants de pouvoir éditer leurs documents, mais ce prix reste élevé.

III – Vie sportive, médecine préventive, services du CROUS

L'ENSACF permet à ses étudiants de bénéficier des équipements de l'ensemble universitaire de Clermont-Ferrand. Ils bénéficient des services du CROUS pour la restauration et le logement, de la médecine préventive universitaire et des structures sportives du SUAPS Clermont-Ferrand, auxquelles il faut ajouter les actions de l'association sportive d'architecture - ASA. Les étudiants se déclarent pleinement satisfaits des conditions de logement et de restauration, notamment par la proximité de ces structures par rapport à l'école. Le déménagement sur le nouveau site de Sabourin devrait rendre ces services moins accessibles et l'ENSACF devra probablement mettre en place des systèmes compensatoires, pour la restauration notamment.

La stratégie en matière de partenariats



I – Une participation limitée au développement des relations avec les établissements d'Auvergne

L'école est membre associé du PRES "Clermont-Université », qui a été créé en 2008 par les deux universités de la ville et trois écoles d'ingénieurs sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique. Jusqu'à présent, le PRES a essentiellement mutualisé des services aux étudiants dans le domaine de la culture, du sport, de la santé, de la documentation. Il abrite également le collège des écoles doctorales, lesquelles restent rattachées aux universités. L'école n'étant pas concernée par le dispositif doctoral, le bénéfice de son adhésion au PRES reste assez limité. L'école entretient surtout des relations avec l'université Blaise Pascal. Pour stimuler la mobilité internationale des étudiants, une convention entre cette université et l'ENSACF prévoit depuis un an la promotion réciproque auprès des partenaires étrangers de chacune mais, à l'ENSACF, ce projet n'est pas véritablement mis en œuvre et la mobilité étudiante comme enseignante reste gérée au niveau de l'école.

L'ENSACF est également partenaire associé à la maison des sciences de l'homme (UMS 3108). Elle est représentée par son directeur au conseil d'orientation et de gestion de cette structure. Les collaborations se font surtout avec un laboratoire de géographie humaine et reposent sur des relations personnelles. La présence, en mobilité pendant un an, dans l'école, d'un enseignant-chercheur de ce laboratoire n'a pas produit plus de rapprochement, hormis l'inscription sous sa direction de deux doctorants architectes et la perspective d'organisation d'un colloque. Alors qu'un des axes de recherche de la MSH porte sur le thème territoire et développement et que des appels à projets sont lancés, l'ENSACF ne s'implique pas davantage.

L'ENSACF a surtout développé des partenariats en matière de formation. Ainsi, depuis cinq ans, les cours de langue étrangère sont assurés par un service de l'université Blaise Pascal. De même, un partenariat avec le centre universitaire de génie civil (IUT d'Egletons, université de Limoges), qui abrite un master en génie civil, existe depuis 2007, sous la forme de la participation commune à un concours lancé chaque année sur le thème habiter le paysage du Limousin, en collaboration avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Corrèze. Il concerne 30 étudiants par an ; le conseil général apporte une aide aux déplacements des étudiants. De même, l'ENSACF est membre fondateur des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau : ce partenariat permet à l'école d'organiser certains travaux collectifs d'étudiants, mais aussi de participer à des concours ou des travaux de recherche. Ainsi, l'école participe au projet DEMETHER sélectionné par l'ANR et porté par un laboratoire de Polytech' Clermont. Elle souhaite aussi participer au concours européen SOLAR DECATHLON en 2014.

II – Des relations peu structurées avec les collectivités territoriales et les milieux socio-économiques

Les relations de l'école avec les collectivités territoriales, dont on rappelle qu'elles sont maîtres d'ouvrage pour des projets d'équipement ou d'aménagement avec des architectes, sont peu organisées et ne permettent pas d'abonder significativement le budget de fonctionnement de l'école. Alors que celle-ci revendique un ancrage au sein du Massif Central, le conseil régional d'Auvergne apporte un concours financier limité et les relations de proximité, nouées à l'occasion d'activités pédagogiques, par exemple avec les parcs naturels régionaux, ne sont pas valorisées. La ville de Clermont-Ferrand est représentée au CA de l'école par l'adjoint au maire chargé de la culture. L'agence d'urbanisme de Clermont Métropole, présente au CA en la personne de son directeur, un ancien étudiant de l'ENSACF, a mis en place des conventions visant à accueillir des stagiaires en son sein et à la communauté d'agglomération.

Les liens entre l'école, très centrée sur la formation initiale, et les milieux professionnels sont très distendus. Ainsi, l'Ordre des architectes n'est pas un partenaire de l'école. Il souhaiterait être davantage sollicité pour préparer l'étudiant à l'activité professionnelle et ainsi mieux le sensibiliser à la préparation de l'HMONP. Il n'y a pas de relations de partenariat avec La maison de l'architecture (MDA) ou les CAUE, hormis avec le CAUE de Corrèze en lien avec le centre de génie civil de l'IUT d'Egletons.

L'école ne se mobilise pas pour rechercher des partenariats externes. Certains acteurs extérieurs sont à l'initiative de commandes, notamment dans une perspective de valorisation économique de ressources naturelles régionales, comme le bois. Il est prévu que le regroupement des agences de développement et des chambres consulaires (MACEO) s'associe à Clermont Métropole, dans un projet nommé villages du futur pour lequel l'école sera sollicitée. Les partenariats devraient contribuer à la légitimité locale de l'école, qui l'a bien compris, mais ils sont peu suivis et peu structurés.

Stratégie en matière de relations internationales



Les relations internationales de l'ENSACF, en matière de formation, sont gérées par un agent administratif et un responsable de l'équipe de direction. Il existe des échanges d'enseignants et des rencontres en Italie, Slovénie, Croatie, Serbie, Roumanie, Bulgarie et Turquie.

En dehors des programmes Erasmus, l'établissement affiche l'existence d'échanges avec certains établissements sur des projets particuliers : projet d'architecture avec l'université d'Erevan (Arménie) - une dizaine d'étudiants par an, projet Iacobus avec les facultés d'architecture de La Coruña (Espagne) et de Regensburg (Allemagne) - 50 étudiants au total, avec différents établissements d'Amérique latine (Bolivie et Argentine) - 26 étudiants en 2009-2010. Il y a eu en outre une exposition à Saint-Pétersbourg (Russie) en 2010, dans le cadre de l'année de la France en Russie.

Les programmes internationaux couvrent 37 établissements et offrent au total 89 places aux étudiants de l'ENSACF pour effectuer une mobilité. Très nombreuses, les conventions ne semblent pas répondre à une réelle stratégie. Plusieurs concernent les mêmes établissements que ceux visés par les partenariats particuliers évoqués plus haut. Il y a peu de conventions avec des établissements nord-européens ou anglo-saxons.

La gestion de l'ensemble des étapes de la mobilité, de l'initialisation des dossiers jusqu'au rendu, est d'abord administrative. Une commission évalue les candidatures, mais n'assure pas le suivi. La valorisation de ces échanges internationaux est faite par un document d'action internationale préparé par le responsable et rédigé uniquement en français ; il reste à traduire ce document en anglais ainsi que le descriptif des enseignements.

Actuellement, 36 % des étudiants de l'ENSACF partent en mobilité, mais les statistiques restent imprécises. En 2009-2010, 24 étudiants ont effectué une mobilité sortante, dont 9 dans le cadre des échanges Erasmus. Les critères de départ sont les notes obtenues et un dossier de motivation. Les départs Erasmus se font en L3 et en M1 mais la majorité des mobilités sortantes se font en M1, ce qui rend difficile l'encadrement du mémoire. L'étalement de la mobilité sur plusieurs années n'est pas encouragé. De fait, en L3, les enseignants concernés estiment que le premier cycle doit être suivi entièrement à l'ENSACF et eux-mêmes ne sont pas mobiles. Cependant, tous les étudiants ayant bénéficié d'une mobilité se montrent satisfaits.

L'objectif affiché par l'école est de faire partir 100 % des étudiants à moyen terme, en 2020. Ceci semble irréaliste à divers titres : ressources en personnel insuffisantes, surestimation des capacités d'accueil, faible participation des enseignants, absence de réflexion sur l'étalement des départs. Toutes ces variables devraient être examinées par l'école dans le cadre de son objectif à court terme qui vise 50 % de mobilité en 2014. On observe aussi que le partenariat de gestion avec l'université Blaise Pascal n'a débouché sur aucun résultat concret à ce stade.

La gouvernance



I – Des instances qui ont du mal à interagir

En place depuis 2004, le directeur de l'ENSACF n'est pas un enseignant mais un administrateur. L'équipe de direction qui l'entoure se réunit de façon hebdomadaire.

Le conseil d'administration est composé de cinq représentants élus des enseignants, deux ATOS, cinq étudiants, cinq personnalités extérieures nommées par le ministre et du directeur. Pour ces personnalités, il s'agit du directeur régional des affaires culturelles, d'un élu local de la ville de Clermont-Ferrand, de deux professionnels (l'un directeur de l'agence d'urbanisme, l'autre architecte libéral) et d'un universitaire, actuel directeur de Polytech' Clermont. Cette configuration date de juillet 2010, date à laquelle un architecte parisien de renommée internationale, mais qui a des attaches locales, a fait son entrée dans le CA qu'il préside. Mais, occupé par ses activités professionnelles, ce nouveau président n'a pu assister qu'à un seul CA sur cinq, entre septembre 2010 et avril 2011.

En moyenne, le CA se réunit huit fois par an. L'assiduité des membres est variable : celle des personnalités extérieures est de l'ordre de 40 %. Les comptes-rendus officiels font état de désaccords entre la direction de l'école et les représentants des enseignants sur les profils de poste mis au concours, sur la nomination des membres de la CPR, ou sur certaines propositions de celle-ci.

La commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) est une instance réglementaire composée de dix à vingt enseignants ou chercheurs désignés par le CA. Elle s'est dotée d'un règlement intérieur. Aujourd'hui, la CPR est composée de dix membres qui ont opté pour une représentation collective, sous la forme d'un bureau comprenant cinq enseignants représentatifs des différents champs disciplinaires, alors que les textes prévoient un président. La CPR a également décidé de convier cinq étudiants comme membres à part entière de cette instance. Si leur désignation a été assez improvisée, entre auto-proclamation en amphithéâtre pour certains, élection pour d'autres, cette résolution va dans le sens d'une meilleure intégration de l'étudiant à la vie de l'établissement. Au vu des comptes-rendus, les représentants étudiants y ont trouvé leur place ; ils ont voix délibérative. Les relevés de conclusion sont diffusés à tous les enseignants.

Selon les textes, la CPR "prépare les décisions du conseil d'administration en matière pédagogique et donne son avis sur toute question pouvant avoir une incidence en matière de recherche". Les membres extérieurs du CA reconnaissent l'importance du travail préparatoire de la CPR, pour que les décisions prises puissent être mises en œuvre correctement, mais la relation entre celle-ci et la direction de l'école est plus difficile. En se réunissant très régulièrement (une fois par semaine durant l'année universitaire), elle a traité de nombreuses questions relatives à la pédagogie en licence et master, et a notamment travaillé à la définition des profils de postes mis au concours en 2011. En revanche, la CPR n'aborde pas les questions de recherche.

Par ailleurs, l'école compte huit commissions statutaires, plus une commission de la vie étudiante et de la mobilité et une commission dédiée à l'aide sociale. Des étudiants élus sont présents dans chacune d'entre elles.

II – Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Il n'existe pas de système global ni de schéma directeur du système d'information ; le pilotage et le développement des TIC reposent sur un service informatique composé de deux agents (un ingénieur et un technicien) assistés de moniteurs qui interviennent en direction des étudiants. Le service gère les postes destinés à l'administration et aux enseignants, ainsi qu'un parc d'environ 70 postes répartis dans trois salles, deux servant principalement de salles de cours, l'autre, créée en 2009, dédiée au libre service. En moyenne, le parc de chaque salle de cours est renouvelé tous les trois ans : l'école investit chaque année entre 30 et 40 000 € pour le renouvellement de son parc informatique et s'acquitte de 45 000 € de licences environ. Le chef de service se fonde sur l'évolution des demandes et une parfaite connaissance des attentes des différents acteurs de l'établissement pour définir les besoins. Une commission informatique composée de représentants des différentes populations (enseignants, étudiants, personnels administratifs) est réunie une fois par an et examine l'ensemble des demandes. Une évaluation des besoins a été faite dans le cadre du projet de déménagement de l'école mais il conviendrait probablement d'actualiser cette estimation.



Le service prend également en charge diverses actions de formation dispensées aux étudiants, mais aussi aux enseignants et aux personnels administratifs.

L'école est raccordée aux universités clermontoises. Le WIFI présent (six bornes) sera l'objet d'une extension en 2011 par l'ajout de 26 bornes dans les deux bâtiments. L'école ne dispose pas d'un ENT global, le cahier des charges étant inachevé et le coût étant élevé, ce projet a été mis en sommeil. Avec le déménagement, sans doute la création d'un intranet sera-t-elle recherchée ainsi que la réalisation d'un entrepôt de données, tous deux porteurs de transversalité et de complétude.

III – La gestion des ressources humaines de l'établissement

La politique des ressources humaines de l'école se caractérise, pour les personnels enseignants, par la double volonté d'une élévation des compétences, notamment par leur niveau de recrutement et le profilage des emplois devenus vacants, et la recherche de leur stabilisation. L'école peine toutefois à atteindre ce double objectif d'autant plus que la procédure de recrutement est nationale, pilotée par le ministère, et limite la marge de manœuvre de l'établissement.

Au 31 décembre 2010, l'ENSACF compte 33 emplois d'enseignants permanents sur le budget de l'État soit 32,5 ETP répartis entre 22 titulaires (21,5 ETP), 1 contractuel (1 ETP) et 10 associés (10 ETP), le plafond d'emplois étant établi à 33 ETP. Afin de couvrir l'ensemble du programme pédagogique, des enseignants rémunérés en vacations s'ajoutent aux permanents ; des moniteurs étudiants sont également embauchés. L'ensemble du potentiel s'établit à 54,48 ETP. La part des permanents est inférieure à 40 %, ce qui est faible. La moyenne d'âge est de 48 ans. En 2010, la masse salariale des personnels rémunérés par l'État s'est élevée à environ 2,98 M€ (budget MCC) et 414 k€ (budget Ecologie) et celle des personnels rémunérés par l'établissement à 674 k€.

Comme évoqué plus haut, l'école cherche à attirer de manière stable des enseignants titulaires. Mais, on constate qu'une fois recrutés, ils ne s'installent pas durablement. Nombre d'enseignants ne résident pas à Clermont-Ferrand et ne viennent que pour assurer leurs enseignements. Leur implication dans l'école ne peut être dans ces conditions que relative. D'autres, ne trouvant pas localement les meilleures conditions de développement de leurs travaux, obtiennent une mutation. En 2011, l'école affiche six postes en recrutement national : trois sont vacants du fait de mobilités, trois par départ en retraite.

Pour le recrutement des enseignants associés, le directeur propose au CA la composition des comités de sélection qui peuvent comprendre des personnalités extérieures. L'école confie les mêmes missions aux enseignants titulaires et associés et la direction souhaite que la période contractuelle puisse constituer une forme de préparation aux concours nationaux. A la fin de l'année universitaire 2009-2010, six maîtres assistants associés ont été recrutés, tous avaient été précédemment vacataires à l'école. Les enseignants associés et les vacataires contribuent à assurer une certaine continuité des enseignements, tant en licence qu'en master, mais leur investissement ne peut se projeter sur le long terme du fait qu'ils ne possèdent pas nécessairement les titres universitaires leur permettant de prétendre à des postes de titulaires.

En ce qui concerne les personnels administratifs et techniques, l'ENSACF compte 42 agents (40,25 ETP) dont 30 titulaires, 2 contractuels État, et 10 contractuels sur budget d'établissement. 10 agents sont de catégorie A (dont 4 sur budget d'établissement), 13 de catégorie B, 19 de catégorie C. La moyenne d'âge s'établit à 47 ans. Il convient de relever l'extrême diversité de ce potentiel humain, notamment la multiplicité des statuts - titulaires, CDI ou contractuels en CDD (sans possibilité réglementaire de prime) - relevant de l'ancien ministère de l'Équipement ou du ministère de la Culture. Pour les titulaires, les carrières demeurent gérées au niveau national, notamment pour l'avancement et les promotions.

Ce personnel est moins mobile que la population enseignante, bien que des possibilités existent localement vers d'autres services régionaux ou départementaux des ministères de tutelle. Au sein de l'école, chacun semble trouver harmonieusement sa place au travers d'une organisation générale repensée en 2008-2009. Les conditions d'un vrai dialogue social sont reconnues. La facilité d'échanges avec la hiérarchie et la prise en compte des demandes et des besoins des personnels (formation, conditions générales de travail, hygiène et sécurité) sont très largement soulignées.

Sans parler de véritable politique d'établissement, largement contrainte par les orientations nationales et les modes de gestion du ministère de tutelle, l'on peut dire que l'école a une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences claire et assez aboutie.

Les instances jouent leur rôle à chaque étape dans la transparence nécessaire. Le niveau d'occupation des emplois est globalement satisfaisant même si il l'est davantage pour les personnels ATOS que pour les enseignants du fait des difficultés évoquées. Dans ces deux familles professionnelles, les départs en retraite et les mutations font l'objet d'une vigilance active ; aucune occasion de redéploiement, de requalification ou d'élévation des compétences n'est perdue, même si certains profils d'enseignants gagneraient à être davantage précisés.

IV – L'organisation et le pilotage de la politique budgétaire et financière au service de la stratégie de l'établissement

Depuis plusieurs années, l'école a adopté une organisation et une présentation de son budget en mode "LOLF", inscrivant en outre dans son programme annuel de performance (PAP), réalisé depuis 2009, un volet spécifique de développement de ses ressources externes.

L'organisation repose sur une séparation classique des fonctions de l'ordonnateur et de l'agent-comptable. Sous l'autorité du directeur de l'école, le secrétaire général est chargé de suivre la gestion financière et budgétaire de l'établissement. Il prend appui sur un service composé de quatre agents, l'un d'entre eux étant plus spécifiquement dédié au service de l'agent-comptable. Le secrétaire général et le chef de service ont tous deux une délégation de signature du directeur. Ils sont chargés de la préparation du budget prévisionnel, de sa répartition par services (depuis 2010), du suivi trimestriel de son exécution (également depuis 2010), de la préparation du rapport annuel de performance, de la préparation du compte financier et de sa présentation au conseil d'administration (pour la part relevant de l'ordonnateur).

Le budget est préparé avec le directeur de l'école, après consultation des services qui expriment leurs besoins et leurs projets. Il est présenté et soumis au conseil d'administration généralement en octobre, mais préparé dès juillet. Il est préalablement soumis au visa du contrôleur financier. Enfin, il est transmis à la tutelle. Le budget étant voté, les services sont autorisés à engager dépenses et recettes. L'école utilise le logiciel comptable CPWin.

L'articulation avec le service de gestion des ressources humaines est permanente afin d'optimiser les emplois disponibles et de s'assurer de la maîtrise des dépenses de personnel, qu'il s'agisse du budget État ou de celui de l'école. Lors des réunions des chefs de service, le suivi des consommations et le disponible sont présentés trimestriellement, permettant ainsi un suivi régulier, voire des aménagements si ceux-ci sont nécessaires ou des réorientations. Ceci dynamise l'exécution budgétaire. On note l'utilisation et l'exploitation de la comptabilité analytique ainsi que le choix d'une seule décision modificative en moyenne par an, sauf situation exceptionnelle.

Dans un cadre contraint laissant peu d'autonomie à chacun, l'analyse fine des dépenses, la mise en œuvre progressive du contrôle de gestion, le suivi permanent des dépenses de fonctionnement et des crédits de personnel sont autant de moyens permettant de mieux opérer les choix d'orientation budgétaires, d'assurer un meilleur suivi du budget et d'y apporter le plus rapidement les ajustements et les corrections nécessaires.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, des efforts particuliers ont été réalisés afin d'en diminuer les coûts par une renégociation de l'ensemble des contrats avec les fournisseurs (télécopieurs, téléphonie fixe et mobile,...) et une meilleure gestion des stocks notamment. En 2010, les fournitures ont globalement baissé de 29 % (administratives, pédagogiques et entretien), les déplacements de 12 %, alors même que les dépenses de chauffage ont augmenté de près de 48 %. Il aura été ainsi rendu possible, entre 2009 et 2010, de contrôler au mieux l'augmentation des dépenses et de la limiter à +2,95 %.

Malgré une très forte irrégularité d'attribution des dotations d'investissement du ministère selon les années, la capacité d'autofinancement s'est élevée en 2010 à 247 k€ (dont 150 k€ de subventions de la tutelle) ; les dépenses d'investissement sont restées limitées à 97 k€. L'effort est permanent grâce à une gestion saine de trésorerie et du fonds de roulement, permettant ainsi des acquisitions régulières de matériels et des interventions en matière patrimoniale au moyen du budget propre de l'école.

Les taux d'exécution budgétaire sont très bons, voire excellents ; en 2010 pour les recettes, on relève un taux de 102 % en fonctionnement ; pour les dépenses, le taux est de 92 % en fonctionnement et 99 % en investissement. Les délais de paiement sont inférieurs généralement à 45 jours. Au total, un pilotage budgétaire rigoureux, une exécution maîtrisée, une situation saine de trésorerie ainsi qu'une faible mais réelle capacité d'investissement caractérisent la politique financière et budgétaire de l'établissement.

V – La politique immobilière : des limites actuelles à un projet ambitieux

L'ENSACF est située à proximité immédiate du centre ville, face à l'école supérieure des beaux-arts, proche des lieux universitaires. Actuellement, elle dispose de bâtiments d'une superficie totale de 4 960 m², soit un ratio de 7 m² par étudiant et de 7,8 m² par agent, tous deux inférieurs aux normes usuelles préconisées. Plus précisément, 2 972 m² sont consacrés à l'enseignement, 62 m² à la recherche, 150 m² à la diffusion et 491 m² à l'administration.

L'école occupe les anciens locaux de l'école de chimie, soit deux bâtiments principaux, construits entre 1923 et 1947, dont elle est propriétaire pour l'un (80 % des surfaces) et locataire pour l'autre (20 %). L'estimation foncière établie par France Domaine est d'environ 4,5 M€. Ces bâtiments offrent des locaux insuffisants en termes de surfaces consacrées à l'enseignement, aux bureaux des enseignants, aux services administratifs ainsi qu'à celles consacrées aux expositions ou aux activités de recherche.

Le projet de déménagement, qui date d'une dizaine d'années, a pesé sur les choix d'investissement de l'école concernant ses locaux actuels. Une atmosphère générale d'exiguïté, de vétusté, d'inadaptation partielle, tant des locaux que de ses mobiliers, se dégage. Toutefois, cet ensemble donne aussi le sentiment d'être entretenu au mieux, malgré des moyens financiers et humains limités. En l'absence de schéma directeur global de maintenance et de véritable stratégie immobilière autre que le projet de déplacement de l'école, l'équipe a notamment assumé, sous maîtrise d'ouvrage de la DRAC, un programme lourd de réhabilitation et de remise aux normes de sécurité entre 2008 et 2011, pour un coût global de 500 k€ financés par l'État. En parallèle, malgré une évolution régulière à la baisse des dotations d'investissement du ministère de tutelle, l'école a poursuivi une politique volontariste de maintenance et de réhabilitation à hauteur de 50 k€ environ par an. Ces efforts ont permis d'obtenir un avis favorable de la commission de sécurité à l'exercice de l'activité pour les deux bâtiments.

Il n'existe pas de diagnostic bâtimentaire ni énergétique proprement dit. En revanche, le diagnostic d'accessibilité réalisé imposerait des travaux pour un montant de 280 k€, investissement jugé non raisonnable tant par rapport aux budgets mobilisables qu'en raison de la perspective de déménagement.

La gestion patrimoniale est confiée au secrétaire général qui définit l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour garantir le bon état de fonctionnement des bâtiments et en assure la gestion, l'analyse budgétaire, la définition et la planification des travaux à effectuer, le suivi des procédures de garantie, l'animation de l'équipe chargée de l'entretien et de la maintenance, ainsi que de la logistique. Celui-ci est secondé par un chef de service technicien (catégorie B), également chargé de la mise en œuvre de la sécurité (ACMO) de l'établissement. Deux agents concourent spécifiquement à l'entretien et à la petite maintenance des locaux. Sept autres agents assurent la totalité du fonctionnement logistique de l'école. Les fonctions de surveillance sont assurées en interne par un gardien logé sur place.

Le projet de déménagement vers de nouveaux locaux, plus spacieux et plus modernes, est important pour l'école, tant pour son fonctionnement que pour ses ambitions éventuelles d'attractivité et de rayonnement. Il suppose la réhabilitation d'un ancien sanatorium d'une superficie d'environ 12 000 m², situé dans une partie dominante de la ville, plus excentrée. Après une longue période d'incertitude, de différends, voire d'inquiétude quant à son abandon possible (concours en 2007, cabinet d'architecture retenu en 2008...), ce projet a repris du rythme. Le chantier devrait débuter fin 2011 pour une livraison envisagée à la fin 2014. Appelé de ses vœux par la direction de l'école, certains personnels ou étudiants expriment toutefois des doutes quant à sa réalisation, voire son opportunité. Ceci est dû tout autant à la trop longue attente qu'à l'inquiétude de s'éloigner du centre et de ses commodités même si chacun est conscient de pouvoir disposer demain de locaux plus grands, mieux dimensionnés, plus adaptés à un enseignement de qualité. Le lieu est desservi par des transports urbains (tramway, bus,...) qui permettront de rejoindre le centre-ville en 15 à 20 minutes. Aucun logement étudiant n'existe aujourd'hui sur ce site mais un projet de réhabilitation d'habitat social émerge à proximité.

Si les personnels ont été associés dès 2004-2005 et ont pu exprimer leurs besoins, quelques interrogations demeurent. Ce projet immobilier est-il un levier de mobilisation au cœur du projet de l'école ? L'investissement de 25 à 30 M€ sera-t-il suffisant pour des aménagements en mobiliers et matériels adaptés aux surfaces supplémentaires ? Le surcoût des dépenses de fonctionnement (fluides, entretien, surveillance) pour le nouveau site, estimé à environ 280 k€, sera-t-il pris en compte dans les futurs budgets de fonctionnement de l'école ? Les ressources humaines seront-elles également adaptées aux nouvelles contraintes en particulier pour l'entretien des surfaces ou la mise en œuvre de nouvelles techniques ? Des recrutements en nombre suffisant devront avoir lieu, des reconversions seront à envisager en fonction des choix qui seront opérés, notamment en matière d'entretien des locaux ou de la surveillance.

VI – Hygiène et sécurité

A la date de sa nomination dans l'école, l'actuel secrétaire général a pu disposer d'un document unique de prévention des risques établi, sur lequel il s'est appuyé pour développer et promouvoir la politique d'établissement en matière d'hygiène et de sécurité. Les moyens humains ne permettent pas de constituer une équipe sécurité au sens plein du terme. Le chef du service maintenance et logistique est l'ACMO de l'école : la coordination des acteurs mobilisés dans leurs tâches quotidiennes pour cette mission complémentaire à leur activité principale semble acquise.

Du fait de la vétusté des locaux et de leur non-conformité, les bâtiments ont été l'objet de visites régulières des comités de sécurité. L'importance des travaux de mises aux normes, cités précédemment, réalisés de 2008 à 2011, qui a abouti aux autorisations d'exploitations, témoigne de la volonté de l'équipe de direction de l'établissement d'assurer la sécurité de fonctionnement des locaux et des installations au bénéfice de l'ensemble des usagers des lieux. Cette démarche est constante, la récente mise aux normes des machines-outils de l'atelier en atteste. A noter que l'usage de certaines d'entre elles par les étudiants est permis uniquement en présence d'un membre de l'équipe, responsable de l'atelier, dans un souci de sécurité.

Le comité Hygiène et sécurité est réuni régulièrement en moyenne deux à trois fois par an. Ses membres sont assidus. Les procès verbaux, rédigés rapidement, sont diffusés et affichés, accessibles à tous. Les bilans de la mise en œuvre du plan de prévention des risques y sont longuement évoqués, analysés et permettent la rédaction de celui de l'année suivante. Un bilan de la médecine de prévention a été présenté en 2009.

De nombreuses formations sont proposées ainsi que des remises à niveau en secourisme aux personnels et aux étudiants. Des actions de prévention contre l'alcoolisme sont en cours, leur extension aux étudiants est envisagée.

L'affirmation de l'identité de l'établissement au travers d'une politique de communication

Le service de communication est très amoindri, suite au départ de deux cadres en janvier 2011 dont le directeur. Les deux infographistes en poste tentent de pallier cette absence, mais l'ampleur de la tâche ne leur permet pas d'avoir une vision prospective. Ceux-ci bénéficient d'une bonne installation matérielle. Ils réalisent le livret étudiant, les plaquettes, la charte graphique, le planning, les tâches administratives (diffusion, vacation, appels d'offres).

L'identité de l'école est essentiellement construite sur le développement durable et la nature, ce qui développe une bonne image de l'école pour les étudiants étrangers. Le site internet date de 2007 ; il est géré par un prestataire extérieur, sans que l'on connaisse sa fréquence de consultation. Facebook est majoritairement utilisé pour communiquer avec les étudiants. L'annuaire étudiant n'est pas en place.

Des cycles de conférences gratuites sont régulièrement proposés aux étudiants et rencontrent beaucoup de succès. Chaque année, une réunion avec les enseignants se tient en juin pour programmer les thèmes de conférence de l'année suivante. Une conférence inaugurale se tient à la rentrée. Des expositions sont régulièrement organisées et des colloques complètent l'offre.

Il n'y a pas de relation particulière organisée avec les anciens étudiants, mises à part les conférences auxquelles ils sont systématiquement invités. La communication repose avant tout sur des relations interpersonnelles favorisées par l'homogénéité culturelle des étudiants, sans objectif particulier d'ouverture vers la ville.

Conclusion et recommandations



Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) accueille 535 étudiants en 2010, pour des flux de 60 diplômés au niveau M. Elle permet de préparer trois diplômes d'architecture : diplôme d'études en architecture au niveau L, diplôme d'État d'architecte au niveau M, diplôme national d'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP). L'ENSACF emploie 33 enseignants titulaires et associés auxquels s'ajoutent 62 intervenants extérieurs (23,8 équivalent temps plein) et 42 agents techniques ou administratifs. Le budget de l'école est de 1,9 M€ en 2011.

Modeste par ses dimensions et centrée sur la formation initiale à l'architecture, l'école entend cependant occuper une place spécifique dans le paysage de l'enseignement supérieur, à l'échelle du Massif Central. L'absence d'activité de recherche est constatée, sans déboucher sur l'énonciation d'une stratégie claire, définie et partagée. Ceci a des conséquences sur la formation elle-même, en particulier au niveau M, et l'objectif d'une véritable articulation formation/recherche est un des défis importants à relever.

Depuis 2004, en adoptant le LMD, l'école s'est engagée dans une évolution en profondeur de sa formation initiale. Cependant, les échecs en troisième année de licence comme les réticences envers la mobilité internationale cette même année font peser des doutes sur l'appropriation complète des objectifs de la charte de Bologne. Par ailleurs, l'adaptation de la formation aux exigences de l'insertion des élèves dans le champ professionnel de l'architecture permet tout juste de se situer dans la moyenne en matière d'accès à l'emploi.

Le programme d'enseignement des cycles licence, master et HMONP est construit sur des bases solides et présente une bonne lisibilité, mais la difficulté à renouveler et à fixer le corps des enseignants titulaires hypothèque lourdement la pérennité du processus de formation. Les ambitions affichées par le programme pédagogique nécessiteraient de s'appuyer sur des activités de recherche qui peinent à se développer dans l'établissement en l'absence d'un noyau de chercheurs suffisamment attractif. Les modules d'expérimentation ancrés dans le territoire comme ceux organisés aux Grands ateliers de l'Isle d'Abeau, et les réseaux thématiques qui ont pris naissance au sein des domaines d'études de master pourraient servir de jalons dans le développement d'une recherche appliquée.

Les limites constatées en termes de surfaces d'enseignement et en équipement sont réelles. Elles devraient être levées une fois l'emménagement sur le nouveau site réalisé, fin 2014. A ce moment, l'école disposera de 12 000 m² contre 5 000 actuellement. Les parties prenantes ont été associées à la définition des usages futurs. Même si la gestion paraît aujourd'hui très saine, les budgets de fonctionnement risquent d'augmenter sensiblement.

L'ENSACF entend faire de son ancrage régional un point fort, mais les relations avec les collectivités territoriales, les milieux professionnels et les structures d'enseignement supérieur et de recherche demeurent déficitaires. Les bénéfices tirés de l'association au PRES apparaissent lents à se manifester. L'activité de l'ENSACF est allégée par la prise en charge, par l'université Blaise Pascal, des cours de langues vivantes. Mais dans des domaines plus stratégiques, comme les relations internationales ou la recherche, l'ENSACF n'est pas l'élément moteur d'un partenariat qui serait fructueux pour elle comme pour ses partenaires.

I – Les points forts

- Une offre de formation initiale en architecture lisible et bien coordonnée qui place les étudiants au cœur du dispositif ;
- L'implication forte de l'établissement dans le soutien à la vie étudiante et la participation des étudiants aux instances ;
- Une gestion rigoureuse, intelligente et adaptée aux moyens, notamment en matière budgétaire et financière.

II – Les points faibles

- L'absence de stratégie concertée de recherche au sein de l'établissement et de structure de recherche propre à celui-ci ;
- Une offre de formation peu renouvelée dans ses contenus et l'absence de dispositif d'évaluation des enseignements ;
- Un manque de vision stratégique et d'ambition partagées pour rassembler autour d'un projet ;
- En matière de relations internationales, des objectifs irréalistes et une dispersion des actions menées.

III – Les recommandations

- Convertir l'opportunité de l'installation sur le site de Sabourin pour initier un projet fédérateur pour l'école tant en recherche qu'en formation ;
- Renforcer et pérenniser le potentiel de l'école pour initier l'activité de recherche sur le site de Clermont-Ferrand et renouveler les contenus de la formation ;
- Créer une instance dédiée à l'élaboration d'une stratégie en matière de recherche ;
- Recentrer les domaines d'étude de master et les adosser à des activités de recherche ;
- Valoriser les expérimentations pérennes en matière de projet et les enseignements en bi-cursus, pour asseoir le développement d'une recherche appliquée.

Liste des sigles

A

AC	Agent comptable
ACMO	Agent chargé de la mise en œuvre des règlements d'hygiène et de sécurité
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ATOS	Agents techniques et ouvriers de service

B

BDE	Bureau des élèves
-----	-------------------

C

CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CPR	Commission de la pédagogie et de la recherche
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CS	Conseil scientifique

E

ENSA	École nationale supérieure d'architecture
ENT	Environnement numérique de travail
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPCS	Établissement public de coopération scientifique
ERASMUS	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)
ETPT	Équivalent temps plein travaillé

G

GRH	Gestion des ressources humaines
-----	---------------------------------

H

HDR	Habilitation à diriger des recherches
HMONP	Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

I

IUT	Institut universitaire de technologie
-----	---------------------------------------

L

L	(LMD) Licence
L/L1/L2/L3	(LMD) Licence, licence 1 ^{ère} année, 2 ^e année, 3 ^e année
LMD	Licence-master-doctorat
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances

M

M	(LMD) master
M/M1/M2	(LMD) master, master 1 ^{ère} année, 2 ^e année
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication

P

PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
------	---

R

RH	Ressources humaines
RI	Relations internationales

S

SG Secrétariat général
SHON Surface hors œuvre nette
SUAPS Service universitaire des activités physiques et sportives

T

TIC Technologies de l'information et de la communication

U

UMR Unité mixte de recherche

V

VAE Validation des acquis de l'expérience

W

WIFI *Wireless Fidelity* (Fidélité sans fil)

Observations du directeur



école
nationale supérieure
d'architecture
de clermont-ferrand



Le directeur

à

Monsieur Philippe Tchamitchian
Directeur de la Section des établissements
AERES
Agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Clermont-Ferrand, le 22 septembre 2011

Objet :
Réponse rapport
d'évaluation
N/Réf.
PL/AT-2011-480

Monsieur le directeur,

Permettez-moi, en tout premier lieu, de remercier l'ensemble des membres de la commission de l'AERES qui a procédé à l'évaluation de la gouvernance de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, pour la qualité et la précision d'un rapport dans lequel l'École ne peut que se reconnaître. À ce titre, je souhaite souligner le caractère particulièrement cordial de la visite, et le souci permanent de la commission de s'inscrire dans une démarche de dialogue et de compréhension avec un souci d'utilité et d'efficacité pour l'École. Le constat établi par la commission, autant que ses recommandations, sont pleinement partagés par l'ensemble de la communauté enseignante, étudiante et administrative de l'établissement. Il appartiendra à celle-ci de prendre la pleine mesure de ce rapport dans les procédures en cours de refonte des programmes pédagogiques pour le quadriennal 2012-2016 et dans l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement.

Cependant, et sans contester en aucune manière l'esprit général de ce rapport, il me semble important à la fois de préciser certaines données et de nuancer certaines conclusions, en particulier pour ce qui est de la recherche, des partenariats et des relations internationales. En effet si la plupart des observations formulées dans ces différents domaines correspondent bien, dans l'esprit, à la réalité de l'École, leur formulation peut apparaître parfois assez brutale et conduire à des conclusions un peu sévères quant à son action.

Pour ce qui est de la stratégie de recherche, il semble qu'il y ait confusion entre un document de travail établi par la CPR de l'ENSACF, inachevé et n'ayant pas été transmis de manière officielle à l'AERES et les éléments de bilan contenus dans le dossier d'auto-évaluation sous la rubrique « Stratégie en matière de recherche ». Constaté «... l'absence de stratégie de recherche concertée au sein de l'établissement » semble quelque peu injuste pour l'École qui s'est efforcée depuis plusieurs années d'initier une démarche visant à faire émerger des initiatives de recherche, au travers des différentes actions décrites dans son bilan. Ces orientations et ces actions se sont toujours inscrites dans une démarche concertée et ont été systématiquement validées par les instances de consultation et de délibération de l'ENSACF, en tout premier lieu sa commission de la pédagogie et de la recherche et son conseil d'administration.

71 boulevard Cote-Blatin 63000 Clermont-Ferrand
standard 04 73 34 71 50 télécopie 04 73 34 71 69
eac@clermont-fd.archi.fr www.clermont-fd.archi.fr

À ce titre, il convient de préciser que, à la lecture de ce rapport, il n'est pas vraiment possible de comprendre sur quels éléments se fonde la commission pour relever, en termes de point faible «...un manque de vision stratégique et d'ambition partagées pour rassembler autour d'un projet». L'ENSACF a, par deux fois, avec le plan d'action du directeur 2004-2008 puis le projet d'établissement 2008-2012, validé une démarche stratégique dans le cadre de ses instances. Si le plan d'action du directeur s'inscrivait dans une démarche visant à fédérer l'ensemble des équipes pédagogiques ainsi que les autres acteurs de l'École, à l'issue d'une période relativement difficile, le projet d'établissement a été élaboré dans un cadre participatif le plus ouvert possible. Les oppositions minoritaires qui ont pu s'exprimer par rapport aux orientations stratégiques clairement définies par ces différents documents, ne sauraient occulter que ce type de démarche prospective et participative n'avait jamais été mis en œuvre auparavant.

En matière de relations internationales, l'ensemble des observations de la commission peut également apparaître en décalage avec l'engagement de l'Établissement et les résultats déjà obtenus. En témoigne l'observation relative à l'imprécision des statistiques, alors même que celles qui ont été fournies nous semblent particulièrement claires, exhaustives et pouvaient être complétées, à la simple demande de la commission. L'École s'est employée, depuis la mise en œuvre de la réforme LMD, en 2005, de sortir les étudiants de Clermont du contexte franco-français dont la majorité d'entre eux semblait se contenter jusqu'alors. Le but était avant tout de leur permettre de découvrir d'autres manières d'apprendre et de pratiquer l'architecture, dans un contexte culturel différent et au travers de la pratique d'une langue étrangère. La démarche «tous azimuts» de l'ENSACF, clairement assumée, n'a donc jamais été effectivement de rechercher l'excellence des structures partenaires au travers de critères de sélection qui auraient nécessairement limité les possibilités d'échanges. Elle a cependant toujours eu un souci d'exigences pédagogiques mutuelles vis à vis de ses partenaires.

Les étudiants sont informés de manière systématique des possibilités offertes par chacune des universités et écoles partenaires et le choix de leur destination s'inscrit dans le cadre d'un parcours et d'un projet personnel et professionnel. Par ailleurs, l'École est consciente du caractère ambitieux de l'objectif de 100 % de mobilité pour une promotion, entre L3 et M1. Néanmoins, il est important de constater que, pour l'année universitaire 2010-2011, 55 % de la promotion inscrite en M1 ont connu une expérience de mobilité, soit en L3, soit en M1. Ce pourcentage dépasse l'objectif fixé pour 2014 et permet de penser que celui des 100% pourrait être atteint assez facilement, sous réserve probablement d'un renforcement des moyens humains qu'il conviendra de définir. À cet égard, l'établissement dispose du nombre de places nécessaire et suffisant en termes de convention d'échange pour permettre à tous ses étudiants de partir. Ainsi, l'ENSACF ne peut pas partager le point de vue de l'expert, au travers en particulier des différentes variables précisées, quant au caractère irréaliste de sa démarche.

Malgré un effectif réduit à une seule personne, le bureau des relations internationales a mis en place en très peu de temps des outils de suivi, de gestion et d'information efficaces et appréciés par les étudiants aussi bien sortants qu'entrants (cf., récemment, un nouveau règlement intérieur ; la rubrique <http://www.international.clermont-fd.archi.fr/> sur notre site, dont la traduction est prévue prochainement en anglais et en espagnol ; le recrutement d'un stagiaire chargé d'analyser la situation et de mettre en place de meilleures conditions d'accueil). Il s'emploie à mobiliser les enseignants, afin de disposer d'une équipe de référents chargés du suivi des étudiants sortants. À cet égard, l'arrivée de nouveaux professeurs sera propice à cette initiative. Enfin, et en insistant sur la remarque non fondée relative aux «statistiques imprécises», on pourra souligner, à leur lecture, l'augmentation des entrées de 2009/2010 à 2011/2012 (+ 44 %) et des sorties (+25 %).



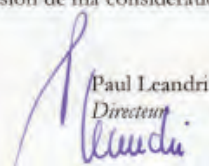
Concernant les relations avec les collectivités et les milieux socio-économiques, il faut d'abord tenir compte de la faible capacité d'intervention budgétaire de la Région et des Départements. En revanche, il est dommage de passer sous silence la convention triennale conclue avec la Ville de Clermont-Ferrand, et celles signées avec les PRN. Malgré le caractère modeste des engagements pris dans le cadre de ces conventions, il est important de noter qu'elles constituent un point de départ pour le développement de l'action territoriale de l'École. Par ailleurs, les enseignants, relayés par le service de la prospective et du développement, cherchent eux-mêmes activement des terrains d'études auprès des collectivités, démarches qui se concrétisent par des concours réguliers, mis en valeur par des expositions et/ou des publications. Chaque semestre, ce sont plusieurs activités pédagogiques, le plus souvent de projet, architectural, urbain et/ou paysager, qui s'inscrivent dans un contexte de partenariat avec une collectivité locale ou territoriale, un parc régional ou tout autre établissement inscrivant son action dans le cadre du développement territorial.

Enfin, si les relations avec l'Ordre sont, il est vrai, au point mort pour la formation continue, la collaboration est en revanche très étroite et régulière pour la mise en place de l'PHMONP, que ce soit pour l'information, l'élaboration du programme, la formation, les commissions, les jurys. L'Ordre suit de près et avec sympathie l'installation de l'École dans ses nouveaux locaux, comme en témoigne un courrier de la présidente précédente. De même, le service de la prospective et du développement est à l'initiative de nombreux partenariats, dont on peut trouver la traduction dans l'augmentation significative du montant de la taxe d'apprentissage (+ 51 % en trois ans), l'adhésion et la participation de l'ENSACF à de nombreux organismes officiels et professionnels (concrétisées par son invitation à des assemblées générales, réunions ou colloques), et dans la multiplication d'opérations de mise en valeur de l'établissement hors des circuits de l'architecture, sans compter les sollicitations spontanées de collectivités pour des concours, à la totalité desquelles l'École s'efforce de répondre sans y arriver systématiquement.

L'ENSACF partage donc l'essentiel des recommandations de la commission et comprend bien qu'elle doit inscrire son action dans un souci permanent de développement de la recherche. Ces recommandations soulignent ainsi l'impérieuse nécessité pour l'avenir de l'École de construire son projet d'établissement et ses programmes d'enseignement sur une démarche plaçant la recherche au cœur de ses préoccupations. Il est important, en revanche, de nuancer le point de vue des experts quant à une absence de stratégie dans ce domaine. De même et au delà de quelques inexactitudes sans grande importance, il convient de souligner, très clairement, que les fiches relatives aux partenariats et aux relations internationales ne reflètent pas pleinement la réalité de l'action de l'établissement.

Dans la perspective de la campagne d'évaluation de ses programmes pédagogiques et de l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement, à l'horizon de son transfert sur le site de Sabourin en septembre 2014, l'ENSACF reçoit le rapport d'évaluation de sa gouvernance conduite par l'AERES, comme un document particulièrement important et précieux et s'emploiera à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations formulées. Je tiens à cet égard à renouveler, au nom de l'École et en mon nom personnel, mes très sincères remerciements à l'ensemble des membres de la commission et à l'AERES, en vous confirmant l'importance pour nous de ce rapport qui contribuera fortement au développement de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.

Assuré du soutien de l'AERES pour le développement de l'École de Clermont, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.


Paul Leandri
Directeur

Organisation de l'évaluation



L'évaluation de l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand a eu lieu du 16 au 17 juin 2011. Le comité d'évaluation était présidé par Christophe **Demazière**, professeur des universités, École polytechnique de l'Université de Tours.

Ont participé à l'évaluation :

Philippe **Bragard**, professeur des universités, Université de Louvain la neuve, Belgique ;

Pauline **Lefort**, doctorante, architecte diplômée de l'ENSA Paris Malaquais ;

Laurence **Linière**, architecte, chargée de développement, Icade Setrhi, Lyon ;

Claire **Parin**, architecte, professeur à l'ENSA de Bordeaux ;

Pierre-Raoul **Vernisse**, secrétaire général de l'académie de Nice.

Jimmy **Elhadad**, délégué scientifique, Hélène **Balmette** et Michelle **Houpe**, chargées de projet, représentaient l'AERES.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Delphine **Lecointre** a assuré la PAO.